

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 15/02/2019	Dossier complet le : 15/02/2019	N° d'enregistrement : 2019-3824

### 1. Intitulé du projet

Réalisation de deux embarcadères sur la Loire afin d'accueillir une navette fluviale entre l'île de Nantes et Bas Chantenay.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NANTES METROPOLE GESTION SERVICES (NMGs)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 | 2 | 9 | 7 | 7 | 0 | 9 | 1 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

Forme juridique SPL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales	b) Construction d'installations portuaires (création d'ouvrages destinés à l'amarrage ou à l'accostage) ainsi que les équipements associés (passerelles de lamanage).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de deux embarcadères : un au niveau du Quai Wilson au droit de l'île de Nantes et un au droit du site du Chantier de l'Esclain (quai Armor) sur le secteur du Bas Chantenay.

Ces embarcadères permettront la mise en place d'une liaison fluviale entre ces deux stations .

Les caractéristiques générales des aménagements mis en œuvre sont les suivantes :

- une passerelle piétonne fixe (5 m quai Wilson et 20 m quai Armor) permettant de relier le quai à une passerelle mobile;
- une passerelle piétonne mobile afin de supporter la variation du niveau d'eau permettant de relier la passerelle fixe au ponton (35 m Quai Wilson et 28 m Quai Armor);
- un ponton flottant d'une longueur (longueur de 30 m quai Wilson et 30 m quai Armor);
- un système d'ancrage du ponton et des passerelles par pieux métalliques (2 pieux par ponton et 1 à la jonction entre la passerelle fixe et la passerelle mobile (soit 3 pieux par site);
- un massif béton pour assurer l'ancrage à terre de la passerelle fixe sur le site du Bas Chantenay.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Dans le cadre du grand débat sur la Loire, la population nantaise a exprimé son souhait de voir se développer sur la Loire de nouvelles liaisons fluviales. Cette perspective figure parmi les 30 engagements pris par Nantes Métropole dans le cadre d'un plan d'action qui vise notamment à rendre la Loire plus franchissable. Une première mesure concrète a alors été prise : la création d'une nouvelle navette fluviale entre la pointe Ouest de l'île de Nantes et le Bas Chantenay.

Cette liaison fluviale a pour objectif de permettre aux utilisateurs de relier facilement l'île de Nantes au secteur du Bas Chantenay. Ces deux zones étant en pleine mutation urbaine (opérations de renouvellement urbain) la liaison permettra également de délester une partie du trafic terrestre.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux comportent principalement 2 postes :

- infrastructures : mis en œuvre des systèmes de fixation des pontons et passerelles d'accès. Ces travaux seront majoritairement réalisés par voie nautique en raison des contraintes de réalisation. Certains matériaux pourront être acheminés par voie terrestre et certains travaux ponctuels seront réalisés depuis la terre (massif d'ancrage béton de la passerelle fixe sur le site du Bas Chantenay).
- pontons et passerelles : Ces éléments seront préfabriqués en atelier puis acheminés sur site par voie terrestre ou nautique. Ils seront ensuite fixés sur les systèmes de fixation préalablement mis en œuvre.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le fonctionnement des navettes sera à peu près identique à celui du navibus actuel entre la Gare maritime et Trentemoult-Roquios, à savoir :

- du lundi au vendredi : navettes de 7h à 20h avec une rotation toutes les 10 minutes de 7h20 à 9h et de 16h20 à 19h et toutes les 20 minutes de 9h20 à 16h. Rotations supplémentaires les vendredi soir jusqu'à 0h en Juin, Juillet, fin Août et Septembre.
- le samedi : de 9h à 20 h avec des rotations toutes les 20 minutes. Rotations supplémentaires les vendredi soir jusqu'à 0h en Juin, Juillet, fin Août et Septembre.
- le dimanche et les jours fériés : navettes de 11 h à 20 h avec rotations toutes les 20 minutes.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubriques envisagées : 3.1.2.0, 3.1.5.0) dont évaluation des incidences Natura 2000 (pour information le budget global sera inférieur à 1.9 millions d'euros).
- Déclaration de travaux en périmètre de protection de monument classé.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les dimensions pour le ponton sont les suivantes :	
- longueur :	30m Quai Wilson 30 m Quai Armor
- largeur utile :	5 m
Les dimensions des passerelles sont les suivantes :	
- longueurs passerelles fixes :	2,1m
- largeurs passerelles fixes :	5 m Quai Wilson 20 m Quai Armor
- longueurs passerelles mobiles :	2,1m
- largeurs passerelles mobiles :	35 m Quai Wilson 28 m Quai Armor
	2,1m

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

L'ensemble des sites sont situés sur la commune de Nantes (Ouest de l'île de Nantes) et secteur du Bas Chantenay)

Les coordonnées géographiques de ces deux sites sont détaillées ci-après .

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. ° ' " Lat. ° ' "

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. 4 7 ° 1 1 ' 5 7 " 86N Lat. 0 1 ° 3 4 ' 2 2 " 630

Point d'arrivée : Long. 4 7 ° 1 1 ' 4 5 " 58N Lat. 0 1 ° 3 5 ' 1 6 " 550

Communes traversées :  
Nantes (sur la Loire)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 n°520616267 Vallée de la Loire à l'aval de Nantes (superficie totale de la ZNIEFF de 21455 ha).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le quai Wilson est situé en partie en zone D du PEB de l'aérodrome de Nantes Atlantique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du Bas Chantenay est situé à proximité du périmètre de protection d'une église faisant l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques. De plus, la grue noire récemment inscrite au titre des monuments historiques est située à environ 90 m du projet. Le site du Quai Wilson est situé à environ 50 m de la grue grise classée depuis 2005 au titre des monuments historiques.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : PPRI Loire Aval Agglo Nantaise approuvé le 31/03/2014. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux sites se situent au droit de la ZPS n°5210103 "Estuaire de la Loire" (superficie totale : 20 162 ha) et de la ZSC n°5200621 "Estuaire de la Loire" (Superficie totale : 21 726 ha).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents seront très limités et correspondront : - à 2 à 3 m3 de déblais décaissés afin de créer la fouille du massif d'ancrage de la passerelle Bas Chantenay, - aux matériaux issus du déroçtage éventuel des pieux dans le rocher et de la vase située au dessus (à confirmer en fonction des résultats de la campagne géotechnique qui sera réalisée).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire jointe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir note complémentaire jointe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situés en zone urbaine sur les bords de la Loire, le projet n'entraînera pas la consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situés en bord de Loire, les sites du projet sont concernés par le risque inondation (zonages du PPRI de la Loire - agglomération nantaise). La Loire au niveau de Nantes est sous l'influence de la marée. Les embarcadères seront conçus afin de tenir compte de ces variations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera un trafic fluvial sur la Loire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux sera à l'origine de nuisances sonores (notamment lors de la mise en place des pieux) mais celles-ci seront limitées dans le temps. De plus, les secteurs aménagés ne correspondent pas à des zones habitées. En phase exploitation, le trafic fluvial sera à l'origine d'émissions sonores (moteurs des navettes).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, la mise en place des pieux pourra entraîner des vibrations notamment lors du deroctage éventuel des pieux dans la roche.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les deux stations seront éclairées.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas directement d'émission atmosphériques mais les navires qui utiliseront les installations seront à l'origine d'émissions atmosphériques (moteurs) qui seront toutefois limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier pourra être à l'origine de la production de déchets. Ces déchets seront évacués des sites et traités selon la réglementation en vigueur.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements projetés s'insèrent dans des contextes urbains en pleine mutation de par la réalisation de plusieurs opérations de rénovation urbaine. De plus, les aménagements projetés se font en continuité du type d'usages existants (secteur portuaire en bord de Loire). Le projet ne portera donc pas atteinte à l'ambiance paysagère actuelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place des stations impactera localement les activités déjà présentes sur site ainsi que celles à venir (projets de rénovation urbaine). La gestion des flux de passagers et de véhicules générés ainsi que le fonctionnement des activités déjà présentes aux alentours seront pris en compte directement dans la conception même du projet afin de ne pas perturber les activités présentes, notamment celle déjà en place au niveau du chantier de l'Esclain (chantier naval).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les deux pontons seront aménagés au droit de deux zones en pleine mutation qui font l'objet d'aménagements. Il s'agit :

- de l'aménagement de la ZAC de l'île de Nantes Sud-Ouest (avis autorité environnementale du 6 juillet 2016) : phasage des travaux jusqu'en 2035.
- du projet urbain du Bas Chantenay, étude d'impact en cours d'instruction.

Les potentiels impacts cumulés du projet avec ces projets en cours de réalisation concernent essentiellement les berges de la Loire, avec notamment la présence de l'Angélique des estuaires, espèce floristique protégée.

Des inventaires ont été réalisés pour le projet de ZAC Ile de Nantes Sud-Ouest par Artelia en 2014. Il s'avère que les zones de travaux concernent un secteur déjà aménagé et donc très largement anthropisé. Les enjeux écologiques sont localisés principalement en bordure de Loire avec la présence d'une importante population d'Angélique des estuaires. Cependant, les mesures d'évitement et de réduction mises en place, permettront l'absence d'impact sur cette espèce protégée. De fait, le projet n'a pas fait l'objet de demande de dérogation aux espèces protégées. (extrait du volet biodiversité de l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC établi par Artelia en 2015).

Dans le cadre du présent projet, l'évitement des zones de présence de l'angélique est garanti ; ainsi le projet d'embarcadère ne générera pas d'incidences cumulées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ensemble des berges soumises à marée et structures béton existantes accueillant l'Angélique des Estuaires ne feront l'objet d'aucune modification pour éviter toute destruction de pieds existants. Le massif béton pour fixation de la passerelle sur le bas Chantenay sera installé sur le terre-plein supérieur non soumis à marée. Il est prévu que ce massif puisse être fondé sur micro pieux afin d'éviter toute déstabilisation de la berge.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet faisant l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, une analyse des impacts sera menée en conséquence. De plus, l'enjeu principal représenté par l'angélique des estuaires fera l'objet de mesures d'évitement. Il n'apparaît donc pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Carte de localisation des périmètres réglementaires et inventaires naturels
Annexe 8 : Carte de localisation du patrimoine culturel
Annexe 9 : Carte de synthèse de la prospection botanique des quais de Loire du lundi 4 juin 2018 - Projet de pontons d'accostage pour les navettes fluviales entre le Bas Chantenay et la Pointe Ouest de l'île de Nantes - BERNIER Sylvain Environnement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTES

le.

15.02.2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

